



**Monsieur Dieudonné Xavier
Lieu-dit Ratou
31470 Saint Lys**

Saint Lys, le 12 novembre 2008

Nos ref : AncBureau/08-01

Monsieur,

Le Conseil d'Administration a pris acte de votre démission du 21 novembre 2008.
Le Conseil d'Administration ne vous a pas mandaté pour effectuer des démarches auprès des différents organismes (préfecture, mairie, banques ou autres).
Aussi vous voudrez bien restituer au nouveau bureau les biens de l'association en votre possession, ou confié par vous à des tiers (préfecture, mairie, banques ou autres).

Une liste non exhaustive a été établit, à savoir:

- Le registre spécial
- Les relevés bancaires d'août et septembre 2008
- Le(s) carnets(s) de chèque en cours d'utilisation
- Les différentes clefs de l'association (boites aux lettres, local Ayguebelle...)
- Les tampons « association de parents d'élèves »
- Les carnets de timbres et autres fournitures « secrétariat »
- La liste inventaire des matériels de l'association.
- Le massicot et tous les autres objets achetés ces dernières années.
- les archives avec les PV originaux des AG et réunions, liste de présences, etc
- PV et éléments de la dernière assemblée générale.

Nous vous rappelons que les PV des assemblées générales et autres réunions doivent être conservés dans les archives de l'association pendant toute l'existence de celle-ci.

Cordialement

L'association des parents d'élèves

Association de parents d'élèves
des écoles élémentaires de Saint lys
Chez Catherine Renaux
13 rue Louis Marin
31470 Saint Lys
05.62.23.74.87
06.30.41.93.32

elementaire.comite@ml.free.fr



Monsieur Tarrat Alain
1215 Avenue famille Lecharpe
31470 Saint Lys

Saint Lys, le 12 novembre 2008

Nos ref : AncBureau/08-01

Monsieur,

Le Conseil d'Administration a pris acte de votre démission du 21 novembre 2008.
Le Conseil d'Administration ne vous a pas mandaté pour effectuer des démarches auprès des différents organismes (préfecture, mairie, banques ou autres).
Aussi vous voudrez bien restituer au nouveau bureau les biens de l'association en votre possession, ou confié par vous à des tiers (préfecture, mairie, banques ou autres).

Une liste non exhaustive a été établit, à savoir:

- Le registre spécial
- Les relevés bancaires d'août et septembre 2008
- Le(s) carnets(s) de chèque en cours d'utilisation
- Les différentes clefs de l'association (boites aux lettres, local Ayguebelle...)
- Les tampons « association de parents d'élèves »
- Les carnets de timbres et autres fournitures « secrétariat »
- La liste inventaire des matériels de l'association.
- Le massicot et tous les autres objets achetés ces dernières années.
- les archives avec les PV originaux des AG et réunions, liste de présences, etc
- PV et éléments de la dernière assemblée générale.

Nous vous rappelons que les PV des assemblées générales et autres réunions doivent être conservés dans les archives de l'association pendant toute l'existence de celle-ci.

Cordialement

L'association des parents d'élèves

Association de parents d'élèves
des écoles élémentaires de Saint lys
Chez Catherine Renaux
13 rue Louis Marin
31470 Saint Lys
05.62.23.74.87
06.30.41.93.32

elementaire.comite@ml.free.fr



Monsieur Guichereau David
4 allée Victor Schoelcher
31470 Saint Lys

Saint Lys, le 12 novembre 2008

Nos ref : AncBureau/08-01

Monsieur,

Le Conseil d'Administration a pris acte de votre démission du 21 novembre 2008.
Le Conseil d'Administration ne vous a pas mandaté pour effectuer des démarches auprès des différents organismes (préfecture, mairie, banques ou autres).
Aussi vous voudrez bien restituer au nouveau bureau les biens de l'association en votre possession, ou confié par vous à des tiers (préfecture, mairie, banques ou autres).

Une liste non exhaustive a été établit, à savoir:

- Le registre spécial
- Les relevés bancaires d'août et septembre 2008
- Le(s) carnets(s) de chèque en cours d'utilisation
- Les différentes clefs de l'association (boites aux lettres, local Ayguebelle...)
- Les tampons « association de parents d'élèves »
- Les carnets de timbres et autres fournitures « secrétariat »
- La liste inventaire des matériels de l'association.
- Le massicot et tous les autres objets achetés ces dernières années.
- les archives avec les PV originaux des AG et réunions, liste de présences, etc
- PV et éléments de la dernière assemblée générale.

Nous vous rappelons que les PV des assemblées générales et autres réunions doivent être conservés dans les archives de l'association pendant toute l'existence de celle-ci.

Cordialement

L'association des parents d'élèves

Association de parents d'élèves
des écoles élémentaires de Saint lys
Chez Catherine Renaux
13 rue Louis Marin
31470 Saint Lys
05.62.23.74.87
06.30.41.93.32

elementaire.comite@ml.free.fr



**Madame Fournier Isabelle
68 chemin de Barcelone
31470 Saint Lys**

Saint Lys, le 12 novembre 2008

Nos ref : AncBureau/08-01

Madame,

Le Conseil d'Administration a pris acte de votre démission du 21 novembre 2008.
Le Conseil d'Administration ne vous a pas mandaté pour effectuer des démarches auprès des différents organismes (préfecture, mairie, banques ou autres).
Aussi vous voudrez bien restituer au nouveau bureau les biens de l'association en votre possession, ou confié par vous à des tiers (préfecture, mairie, banques ou autres).

Une liste non exhaustive a été établit, à savoir:

- Le registre spécial
- Les relevés bancaires d'août et septembre 2008
- Le(s) carnets(s) de chèque en cours d'utilisation
- Les différentes clefs de l'association (boites aux lettres, local Ayguebelle...)
- Les tampons « association de parents d'élèves »
- Les carnets de timbres et autres fournitures « secrétariat »
- La liste inventaire des matériels de l'association.
- Le massicot et tous les autres objets achetés ces dernières années.
- les archives avec les PV originaux des AG et réunions, liste de présences, etc
- PV et éléments de la dernière assemblée générale.

Nous vous rappelons que les PV des assemblées générales et autres réunions doivent être conservés dans les archives de l'association pendant toute l'existence de celle-ci.

Cordialement

L'association des parents d'élèves

Association de parents d'élèves
des écoles élémentaires de Saint lys
Chez Catherine Renaux
13 rue Louis Marin
31470 Saint Lys
05.62.23.74.87
06.30.41.93.32

elementaire.comite@ml.free.fr



Madame Berthonneau Marianne
29 allée Boiris
31470 Saint Lys

Saint Lys, le 12 novembre 2008

Nos ref : AncBureau/08-01

Madame,

Le Conseil d'Administration a pris acte de votre démission du 21 novembre 2008.
Le Conseil d'Administration ne vous a pas mandaté pour effectuer des démarches auprès des différents organismes (préfecture, mairie, banques ou autres).
Aussi vous voudrez bien restituer au nouveau bureau les biens de l'association en votre possession, ou confié par vous à des tiers (préfecture, mairie, banques ou autres).

Une liste non exhaustive a été établit, à savoir:

- Le registre spécial
- Les relevés bancaires d'août et septembre 2008
- Le(s) carnets(s) de chèque en cours d'utilisation
- Les différentes clefs de l'association (boites aux lettres, local Ayguebelle...)
- Les tampons « association de parents d'élèves »
- Les carnets de timbres et autres fournitures « secrétariat »
- La liste inventaire des matériels de l'association.
- Le massicot et tous les autres objets achetés ces dernières années.
- les archives avec les PV originaux des AG et réunions, liste de présences, etc
- PV et éléments de la dernière assemblée générale.

Nous vous rappelons que les PV des assemblées générales et autres réunions doivent être conservés dans les archives de l'association pendant toute l'existence de celle-ci.

Cordialement

L'association des parents d'élèves

Association de parents d'élèves
des écoles élémentaires de Saint lys
Chez Catherine Renaux
13 rue Louis Marin
31470 Saint Lys
05.62.23.74.87
06.30.41.93.32

elementaire.comite@ml.free.fr